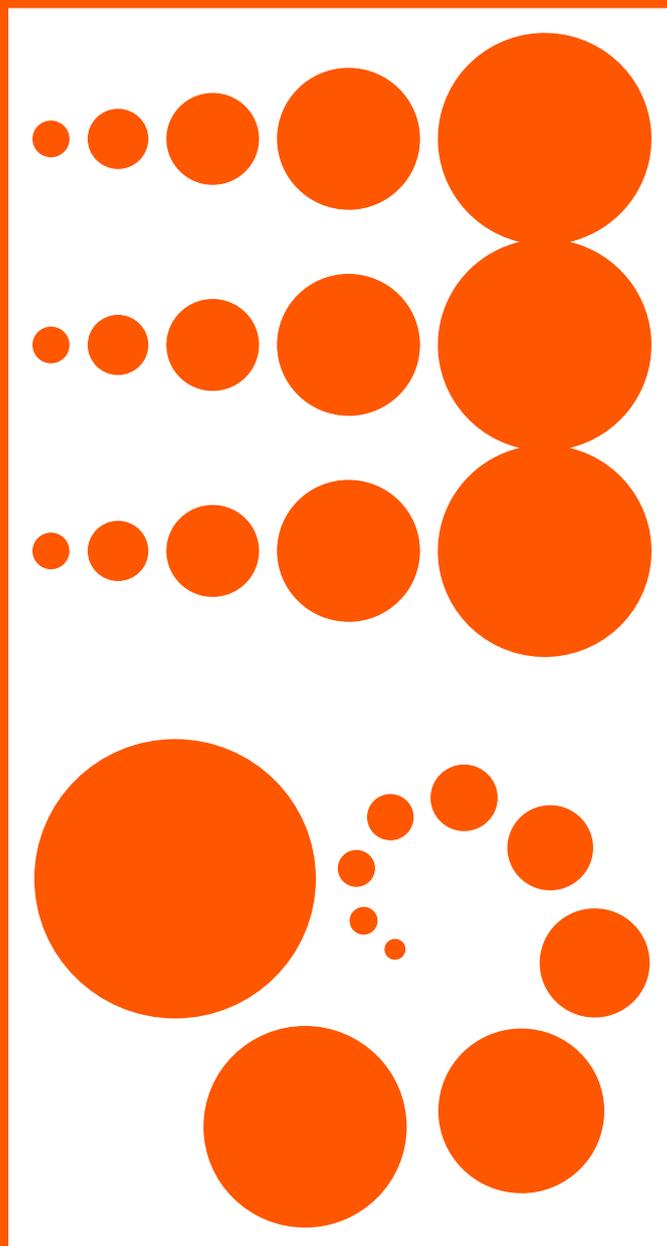


Enquête sur le rayonnement des établissements
d'enseignement de pratiques amateurs
en arts plastiques et visuels
[2022-2023]

2023



ANÉOT

Association Nationale des
Écoles d'Art Territoriales
de pratiques amateurs

Préambule

Depuis 2018, l'ANÉAT, Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs en arts plastiques et visuels, s'est **engagée dans un travail de recensement à travers un observatoire**. Son objectif est de **mieux connaître le contexte général de l'enseignement public des pratiques artistiques amateurs dans le domaine des arts plastiques et visuels sur le territoire français**. Deux enquêtes sur les répercussions et les conséquences de la crise sanitaire sur les écoles de pratiques amateurs arts plastiques et visuels ont été menées en 2020 et 2021.

Aujourd'hui, c'est par le prisme d'une enquête sur le rayonnement des écoles de pratiques amateurs sur leur territoire que l'ANÉAT a souhaité enrichir son observatoire.

Lancé le 12 septembre 2022, et diffusé largement par l'association, le calendrier de recueil de données, qui devait prendre fin en octobre 2022, a été étendu jusqu'en juin 2023. L'enquête se composait de 33 questions portant sur l'établissement, la typologie et la provenance des élèves, l'accès tarifaire des élèves, et les partenaires des écoles.

42 réponses complètes ont été retenues. 19 autres réponses n'ont pu l'être car incomplètes ou ne faisant pas partie du champ des arts plastiques mais de celui de la musique, de la danse ou du cirque.

Il est observé que de nombreuses écoles ont consulté l'enquête mais soit n'ont pas commencé à la remplir soit l'ont laissée inachevée.

Les difficultés rencontrées ne permettant pas de renseigner l'enquête sont les suivantes :

- La période de rentrée n'apparaissant pas comme adéquate pour certains établissements ;
- La difficulté pour certaines écoles de récolter *a posteriori* certaines données telles que les durées ou les distances parcourues par leurs élèves.

Typologie des répondant-es

> **Près de 81% des répondant-es sont membres de l'ANÉAT**. 34 membres sur 47 ont participé à cette 3^{ème} enquête, soit 72 % des membres ce qui montre une mobilisation du réseau.

> **2 répondants sont membres de l'APPÉA**, réseau de classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art.

> **5 répondant-es sont membres de l'ANÉAT et de l'APPÉA**.

> **5 autres répondaient pour la première fois à une enquête proposée par l'association**.

L'enquête nécessitait une très bonne connaissance de l'établissement et un accès à des données chiffrées précises. **86% des personnes ayant renseigné l'enquête sont des directeur-rices / responsables d'établissement** ; les 14% restant sont des professeur-es, coordinateur-riche des pratiques amateurs, secrétaire ou chargé-e de l'accueil.

Près de 86% (soit 36 établissements) **dépendent d'une collectivité territoriale**, 9% (4 établissements) d'un EPCC (établissements publics de coopération culturelle) et 2 établissements dépendent d'un EPCI.

24% des établissements (10) sont situés en Île-de-France, 14% (6) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 12% (5) en Nouvelle-Aquitaine, 9% (4) dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, 3 établissements en Pays de la Loire et en Grand Est, 2 établissements en Bretagne, en Normandie et en Occitanie et 1 établissement Bourgogne-Franche-Comté.

Aucun répondant n'est situé en Centre-Val de Loire, en Corse ou dans les DOM-TOM.

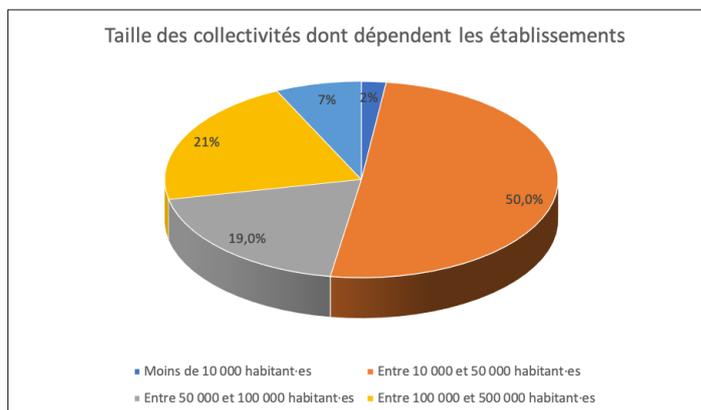
À noter : Près de 30% des membres de l'ANÉAT (14 sur 47 membres) sont franciliens. 71% de ces derniers ont répondu à l'enquête (10 sur 14 membres au moment de l'enquête).

Le panel de répondant-es s'avère assez hétérogène tant dans le format des écoles qui le composent (petites, moyennes et grandes écoles) que dans le territoire et la géographie associée sur lesquelles celles-ci s'inscrivent.

Typologie des établissements

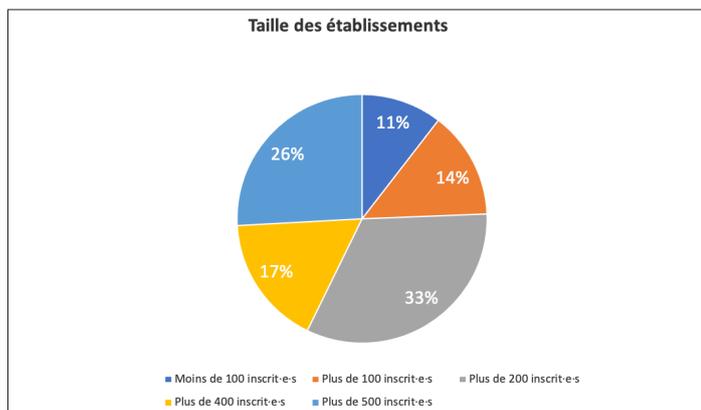
Le taille des collectivités sur lesquelles s'implantent les 42 établissements répondants est très hétérogène même si la moitié se situe sur des communes dites moyennes :

- Moins de 10 000 habitant-es : 1 établissement
- **Entre 10 000 et 50 000 habitant-es : 21 établissements**
- Entre 50 000 et 100 000 habitant-es : 8 établissements
- Entre 100 000 et 500 000 habitant-es : 9 établissements
- Plus de 500 000 habitant-es : 3 établissements



Nous retrouvons une même hétérogénéité dans la taille des établissements :

- Moins de 100 élèves : 4 établissements
- Plus de 100 : 6 établissements
- **Plus de 200 : 14 établissements**
- Plus de 400 : 7 établissements
- Plus de 500 : 11 établissements



Les 10 établissements de petite taille (entre moins de 100 élèves et moins de 200 élèves) se situent dans des collectivités de petite et moyenne taille (entre 7500 et 70 000 habitants).

En revanche, les 25 établissements de 400 à plus de 500 élèves se situent sur des territoires de moyenne et grande taille. 29% de ces établissements sont implantés dans des collectivités comprenant entre 100 000 et 800 000 habitants.

Il semble qu'un lien puisse se faire entre la taille de l'école et la taille de la collectivité dont elle dépend.

1. Composition et articulation des établissements

Près de 60% indiquent ne disposer que d'un seul site, soit 25 écoles.

Dans les 17 écoles disposant de plusieurs sites, la répartition est la suivante :

- 82% ont entre 2 à 3 sites (71% avec 2 sites et 29% avec 3 sites) ;
- 2 établissements disposent de 5 sites annexes ;
- 1 établissement dispose de 7 sites annexes.

Un lien de cause à effet est à observer entre la taille de l'établissement et le fait qu'il dispose de plusieurs sites. Sur les 11 établissements ayant plus de 500 inscrit-es, 8 disposent de plusieurs sites et se composent comme suit :

- 10 établissements (59%) se composent d'un pôle central et de sites annexes avec des ateliers différenciés ;
- 4 établissements (23%) se composent pôle central et des sites annexes équivalents ;
- 3 établissements se composent autrement :
 - › 1 avec un site principal et une annexe (sans plus de précision) ;
 - › 1 avec deux pôles centraux et des annexes (établissement qui possède 7 sites) ;
 - › 1 avec un pôle central et un atelier dans un centre social.

Une grande majorité (16 sur 17) indiquent que leurs sites annexes sont implantés dans la collectivité.

L'établissement indiquant avoir une annexe en dehors de la collectivité est une école supérieure d'art proposant des ateliers de pratiques amateurs. Cette même école indique que les cours de pratiques amateurs adultes et mineurs sont proposées uniquement sur les sites annexes.

2. Déploiement des activités sur les sites dits annexes

Pour les publics mineurs :

- 71% des établissements (12 écoles) déploient ces activités sur l'ensemble des sites ;
- 18% des établissements (3 écoles) centralisent leurs activités sur le pôle principal ;
- Les 2 établissements centralisant les activités uniquement sur les sites annexes sont des écoles supérieures d'art.

Pour les publics adultes :

- 76% des établissements (13 écoles) déploient leurs activités sur l'ensemble des sites.
- 18% des établissements (3 écoles) centralisent leurs activités sur le pôle principal ;
- L'établissement centralisant les activités uniquement sur les sites annexes est une école supérieure d'art.

4. Accessibilité

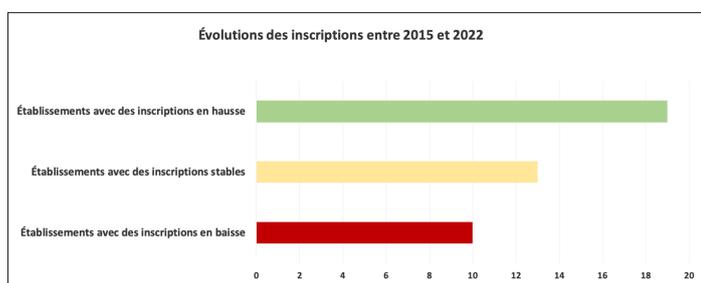
Une majorité d'établissements soit 62% est adaptée aux personnes en situation de handicap. Cela implique donc qu'une part très importante, 38% soit 16 établissements des 42 établissements répondants reste encore inaccessible.

14 de ces 16 écoles sont membres de l'ANÉAT et une est une école supérieure d'art.

5. Évolution des inscriptions entre 2015 et 2020

Sur les 42 répondants :

- **Près de 45%** des écoles (19 établissements) observent une **augmentation** de leurs inscrit-es
- **31%** observent une **stagnation** (13 établissements) ;
- **23%** observent une **diminution** (10 établissements).



5. Gestion des inscriptions

30 établissements (71%) disposent d'un logiciel de gestion des inscriptions quand 12 n'en disposent pas.

Le logiciel le plus souvent utilisé est *Imuse* (par 18 établissements sur 30 soit 60%). D'autres logiciels comme *Concerto* (3 établissements), *DUOnet* (3 établissements). De manière plus rare sont utilisés *DominoWeb*, *Rhapsodie*, *Maelis* ou encore un outil mutualisé avec les autres inscriptions administratives de la collectivité (cantines, centre de loisirs, etc.)

Typologie des inscrit-es

Dans les établissements répondant la répartition des publics est la suivante :

54%

> public mineur

- 8% ont moins de 6 ans (pour seulement 23 établissements)
- 53% ont entre 6 et 11 ans
- 39% ont entre 12 et 18 ans

46%

> public adulte

Répartition géographique des inscrit-es

En moyenne 76% (85% en valeur médiane) **des élèves tout public confondu résident dans la collectivité dont dépendent les établissements.**

Ces élèves proviennent en moyenne de près de 30 communes, ou 18 communes si nous prenons en compte la valeur médiane. Le rayonnement sur les communes environnantes des écoles est ainsi très hétéroclite puisqu'une école indique que ses élèves proviennent seulement de 3 communes quand une autre indique qu'elle touche 159 communes.

50% des écoles sont situées à proximité de 2 départements. Sur les 42 écoles plus de la moitié, soit près de 55%, indique avoir des inscrit-es habitant dans un autre département. Pour les répondant-es ayant des élèves habitant dans un autre département, le pourcentage de ces élèves oscille de 1 à 30%. 30% correspond à la ville de Tarascon qui se situe aussi à proximité de 2 régions.

Seules **8 écoles indiquent être à proximité de 2 régions** et seulement **5 écoles indiquent avoir des élèves provenant d'une autre région** (Annemasse, Dunkerque, Tarascon, Villeneuve-sur-Lot et Macôn). Pour les répondant-es ayant des élèves habitant dans une autre région, le pourcentage d'élèves oscille entre 1 et 30%. 30% correspond à la ville de Tarascon, 22% pour Annemasse et seulement 1% pour Dunkerque et 7% pour Villeneuve-sur-Lot et non renseigné par Macôn ; la valeur médiane d'élèves hors région s'élevant ainsi à 12% .

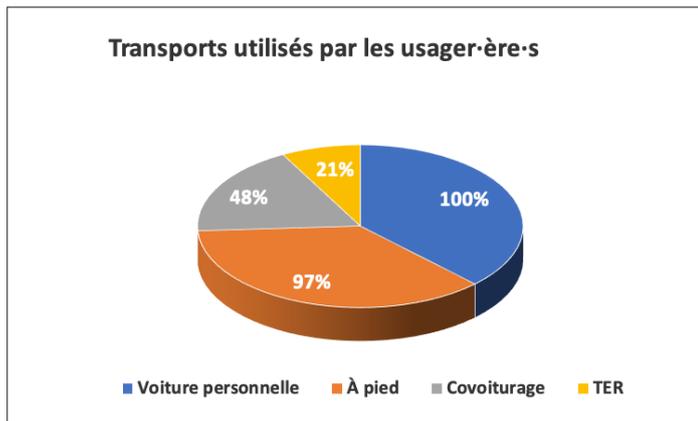
Transports à disposition et empruntés par les usager-ères

Dans les 42 écoles répondantes, les transports à disposition dans les collectivités sont répartis de la manière suivante :

- **Bus** : 97% (41 établissements) ;
- **Vélos partagés** : 35% (soit 15 établissements) :
 - > 5 collectivités se situent en Île-de-France ;
 - > 2 en Nouvelle-Aquitaine, en Auvergne-Rhône-Alpes, dans les Hauts-de-France ;
 - > 1 en Bretagne, en Pays de la Loire, en PACA et Occitanie ;
- **RER** : 26% (soit 11 établissements) ;
- **Tramway** : 23% (10 établissements) :
 - > 5 collectivités se situent en Île-de-France ;
 - > 3 dans une collectivité de plus de 240 000 habitant-es ;
 - > 1 dans une collectivité limitrophe à une ville de plus de 300 000 habitant-es ;
 - > 1 dans une collectivité frontalière de la Suisse.
- **Métro** : 12% (soit 3 établissements en Île-de-France, 1 à Lyon et 1 à Marseille).

Les moyens de transport utilisés par les usager-ères des écoles sont les suivants :

- **Voiture personnelle** : 100% ;
- **À pied** : 97% (41 établissements) ;
- **Covoiturage** : 48% (soit 20 établissements) ;
- **TER** : 21% (9 établissements)

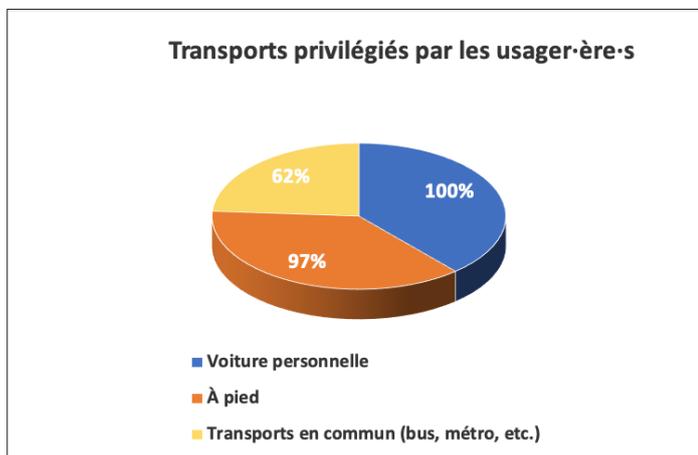


19% des établissements indiquent que leurs élèves n'utilisent pas les transports en commun pour se rendre dans l'école.

Aucun élève n'emprunte un TGV pour se rendre dans l'établissement.

Les trois moyens de transport privilégiés par les usager-ères des écoles sont :

- **Voiture personnelle** : 100% ;
- **À pied** : 97% (41 établissements) ;
- **Transports en commun** (bus, tramway, métro, RER) : 67% (soit 28 établissements) ;



Déplacement des usager-ères

Le temps de déplacement des élèves pour se rendre dans l'école s'élève en moyenne à 19 min. (20 min. valeur médiane) pour les 36 établissements ayant répondu. **Ce temps de déplacement oscillant entre 10 et 30 min.**

La distance la plus longue parcourue par les élèves pour se rendre dans l'établissement s'élève en moyenne à 39 km (40 km valeur médiane) pour les 38 établissements répondants.

À noter : à Annemasse, la distance peut aller jusqu'à 77 km, à Digne-les-Bains à 80 km, à 100 km à Lyon et à 105 km à Troyes.

La durée moyenne du plus long trajet effectué par un élève s'élève en moyenne à 40 min.

À noter : à Annemasse cette durée s'élève à 65 min., à Digne-les-Bains, Angoulême et Troyes s'élève à 70 min.

Politique tarifaire des écoles

Seules 2 écoles sur 42 indiquent avoir recours à une tarification qui ne prend pas en compte l'âge et le lieu de résidence.

En revanche pour **90% des établissements une tarification distinguant résident-es dans la collectivité et hors collectivité est appliquée.**

33 écoles (78%) indiquent également appliquer une tarification distinguant public mineur et public adulte.

Sur les 42 établissements répondants :

- **67%** appliquent la **tarification aux seules résident-es de la collectivité** ;
- **33%** appliquent une **tarification sociale à tous les élèves.**

40% appliquent le quotient familial établi par la collectivité tandis que **28%**, appliquent le quotient familial établi par la CAF pour le calcul des frais d'inscription.

D'autres tarifications sont également proposées :

- En fonction du revenu fiscal de référence ;
- Tarif spécial étudiant ;
- Tarif pour bénéficiaires du RSA ;
- Tarif pour les personnes inscrites au Pôle Emploi.

Partenariats

88% d'écoles ont mis en place des partenariats.

Le nombre de partenariats établis oscille entre 1 et 45 partenaires (Juvisy-sur-Orge).

En moyenne, les écoles ont 12 structures partenaires.

Les types de structures partenaires :

- **81%** (34 établissements) avec des **structures culturelles** ;
- **76%** (32 établissements) avec des **établissements scolaires** ;
- **67%** (28 établissements) avec des **structures de publics éloignés ou empêchés.**

D'autres indiquent également des partenariats avec des crèches, RAM, associations, le service jardins - espaces verts de leur collectivité, MJC, cinéma, bailleurs sociaux, enseignement scientifique supérieur.

Conclusion

Cette enquête esquisse les premières conclusions relatives à la relation entretenue entre les écoles de pratiques amateurs arts plastiques et visuels et leurs territoires. La nature du territoire, sa topographie, sa géographie ont des conséquences directes sur l'étendue du rayonnement de l'école mais aussi sur la typologie et l'articulation des établissements et les usager·ères. La taille de la collectivité dont l'école dépend, l'offre de transports publics inhérente mais aussi les habitudes de déplacement des élèves sont également des indicateurs d'une accessibilité plus ou moins facilitée sur un territoire. Enfin, l'importance et la diversité des partenariats mis en place ainsi que les politiques tarifaires pensées en direction notamment, des résident·es d'une collectivité donnée jouent également un rôle important quant au rayonnement et à la visibilité de l'école.

À présent, il serait intéressant de poursuivre cette enquête en travaillant à préciser notamment :

- le rayonnement de l'école en fonction du nombre de communes touchées ;
- la démographie du territoire en lien avec la typologie des élèves ;
- la topographie du territoire en relation avec le rayonnement géographique de l'école ;
- la typologie du territoire en relation avec l'offre pédagogique de l'école ;
- etc.

L'agence amac a collaboré avec l'ANÉAT
pour réaliser cette enquête.
> www.amac-web.com

L'ANÉAT est membre actif du CIPAC
(Fédération des professionnels de l'art contemporain)
et membre associé externe de l'ANdÉA
(Association Nationale des Écoles supérieures d'Art).

L'ANÉAT est également en lien avec le CNFPT
(Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
et l'APPÉA (Association nationale des Prépas Publiques
aux Écoles supérieures d'Art).



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ANÉAT est soutenue
par le ministère de la Culture.

ANÉAT

Écoles municipales artistiques
71 rue Camille Groult
94 400 Vitry-sur-Seine

www.aneat.fr — contact@aneat.fr